

## CONVENTION DÉPARTEMENTALE TEMPORAIRE - SAISON 2023 / 2024

Par dérogation à l'article 25 des Règlements Généraux de la F.F.H.B (convention entre clubs), il est signé une convention départementale temporaire entre :

**NOM DE LA CONVENTION :**

1. Le club de.....gestionnaire de la convention  
représenté par son/Sa Président(e).....
2. Et le club de .....  
représenté par son/sa président(e).....

Dans le cas d'une convention à 3 clubs :

3. Et le club de.....  
représenté par son/sa président(e).....

Sous le contrôle du Comité Départemental de Loire-Atlantique, représentée par Alain RAYE, Président de la Commission d'Organisation des Compétitions.

**Article 1**

L'objet de cette convention est de rapprocher les clubs concernés en vue de permettre un développement qualitatif, un engagement de partenariat et de progression technique entre les clubs des niveaux de jeu intéressant les divers niveaux de compétitions à l'exclusion des compétitions nationales.

**Article 2**

La présente convention est signée pour la saison en cours et concerne l'équipe départementale de niveau :  
\_\_\_\_\_  Féminin  Masculin

**Article 3**

Liste des équipes de même catégorie au sein des clubs concernés au cours des saisons N-1 et N. (En effet, sous peine de nullité, la convention ne peut entraîner une réduction du nombre d'équipes dans la catégorie concernée, sur l'ensemble des clubs) :

<u>MASCULINS ou Mixte</u>	U10 ans	U11 ans	U12 ans	U14 ans	U16 ans	U19 ans	Seniors
Saison N-1							
Club							
Club							
Club							
<u>FEMININES</u>	U9 ans	U11 ans	U13 ans	U15 ans	U17 ans	U20 ans	Seniors
Saison N-1							
Club							
Club							
Club							

#### Article 4

Au titre de la Contribution Mutualisée, cette équipe sera comptabilisée pour le club de :

.....

#### Article 5

Les joueurs et officiels concernés doivent être inscrits directement par les clubs dans Gesthand.

Cette liste doit compter initialement au moins 5 joueurs licenciés au club porteur. Elle peut être complétée en cours de saison dans la limite de 25 joueurs par équipe et 20 dirigeants (toutes personnes susceptibles de figurer sur la FDME).

*Appellation de l'équipe sous convention (si le nom des clubs signataires apparaît dans cette appellation,*

*citer en premier le club gestionnaire) : .....*

Niveau de jeu concerné :

U10M    U11 M    U12M    U 14 M    U 16 M    U 19 M    Seniors M

U9 F    U11 F    U13 F    U 15 F    U 17 F    U 20 F    Seniors F

CLUB DE :  (Gestionnaire de la Convention)	CLUB DE :	CLUB DE :
<u>Nom du (de la) Président(e) :</u> .....	<u>Nom du (de la) Président(e) :</u> .....	<u>Nom du (de la) Président(e) :</u> .....
Date : .....	Date : .....	Date : .....
<u>Signature :</u>	<u>Signature :</u>	<u>Signature :</u>

#### Avis de la COC de Loire Atlantique

Le Président de la C.O.C. 44 :    Avis favorable                       Avis Défavorable

Le : ..... Signature :